



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00666010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour
partie en présentiel et pour partie en visio-conférence**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 41. Subvention à des séjours scolaires

Délibération n° 2021/006660

Subvention à des séjours scolaires

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	24/11/2021	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon soutient les projets d'école auxquels elle apporte un support financier ou technique (subventions aux séjours scolaires, subventions exceptionnelles, soutien technique aux projets financés par l'Europe).

Elle aide également des associations dont l'action s'inscrit dans les priorités du projet éducatif.

Il y a lieu dans ce cadre de verser différentes subventions.

I. Subventions aux écoles

A/ Séjours scolaires avec nuitée

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires avec nuitée. Pour favoriser la tenue de ces projets, le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 a voté un nouveau règlement qui fixe les principes de financement suivants :

- 250 € par jour et par classe,
- ou 125 € par jour et par classe dédoublée ou spécifique,
- avec doublement de la subvention dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la Ville au vu des difficultés à réunir les participations financières des familles.

I. Projets 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, deux projets ont été présentés à la première commission d'instruction :

- école Albrecht Dürer élémentaire, séjour de 3 jours à Longevilles Mont d'Or pour 3 classes de CE2,
- école Jean de La Bruyère élémentaire, séjours de 3 jours à Paris pour 1 classe de CM1/CM2.

Les subventions proposées, en application des critères, sont les suivantes :

Ecoles	Montant proposé
Dürer élémentaire	4 500 €
La Bruyère élémentaire	750 €
Total	5 250 €

La dépense totale d'un montant de 5 250 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.255.6574.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets. Ces sommes seront versées après le vote du Conseil Municipal. Il est à noter que si les projets sont annulés du fait du contexte sanitaire actuel, les subventions ne seront pas versées.

II. Projets 2020-2021

Plusieurs séjours scolaires, financés pour l'année scolaire 2019-2020 avaient été reprogrammés en 2020-2021, en raison du contexte sanitaire. Certains d'entre eux n'ont toujours pas eu lieu et les écoles sont de nouveau amenées à les reporter ou à les annuler pour le même motif :

Ecoles	Montant déjà versé	Sollicitation
La Bruyère primaire	1 125 €	Annulation du séjour
Champagne élémentaire (2)	11 250 €	Report des séjours en 2021-2022
Chaprais maternelle	2 250 €	Report du séjour en 2021-2022
Ferry élémentaire	2 250 €	Annulation du séjour
Fourier élémentaire	5 000 €	Report du séjour en 2021-2022
Helvétie élémentaire	1 500 €	Report du séjour en 2021-2022

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser les écoles à reporter une fois encore ces séjours scolaires durant l'année scolaire 2021-2022.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal qu'un titre de recette de 2 250 € sera émis auprès de la coopérative de l'école Jules Ferry élémentaire et un autre de 1 125 € auprès de la coopérative de l'école La Bruyère primaire, pour demander la restitution des sommes versées en 2020, à ces 2 écoles ayant fait le choix d'annuler leur projet.

B/ Autres projets d'école

L'école Jean Macé élémentaire a proposé aux enfants de 5 classes de CE2/CM1/CM2 des séjours à la journée, à Longevilles Mont d'Or pour y apprendre et pratiquer le ski. L'école sollicite une subvention exceptionnelle au vu du reste à charge pour la coopérative scolaire et de la difficulté à faire partir les enfants pour des séjours avec nuitée.

Il est proposé d'accorder une subvention calculée à parité avec les séjours avec nuitée :

Ecole	Montant proposé
Jean Macé élémentaire	2 500 €
Total	2 500 €

La dépense totale, soit 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.255.6574.21100 et reversée à la coopérative concernée par ce projet.

II. Subventions aux associations

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Besançon est sollicitée et soutient plusieurs associations. Il s'agit de :

- la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Doubs (FCPE 25) pour l'action en faveur de l'exercice des fonctions de parents d'élèves,
- les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) pour l'action menée par le service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) afin d'éviter la rupture de scolarisation de certains enfants.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

Association	Montant proposé en 2021	Montant attribué en 2020	Montant attribué en 2019
FCPE 25	1 980 €	1 980 €	1 980 €
PEP CBFC	1 525 €	1 525 €	1 525 €

La somme totale soit 3 505 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.213.6574.21100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions sollicitées,
- prend acte de l'émission de titres de recettes pour obtenir la restitution des sommes versées auprès des écoles dont les séjours ont été annulés.

Mme Pascale BILLEREY (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.